

EBAWEL/ESSUF: LES NOTIONS D'“INTERIEUR” ET D'“EXTERIEUR” DANS LA SOCIETE TOUAREGUE

Mahmoudan Hawad, Hélène Claudot *

Il est difficile, d'un point de vue touareg, de définir la notion d'*ébawel*, car c'est précisément à partir de ce concept et de son contraire purement négatif (absence d'*ébawel* ou vide, solitude: *essuf*) que tout est vu, pensé et vécu dans cette société.

L'idée fondamentale d'*ébawel* est inculquée aux enfants dès qu'ils commencent à parler. A ce propos, on leur fera écouter par exemple les gloussements de la poule, puisque même la poule caquette: «*ulet ébawel tadman, ulet ébawel tadman...*» 'protégez la fille d'*ébawel...*' (il s'agit, dans ce cas, de l'oeuf).

Tout être vivant se soucie donc de son *ébawel*, se doit de le préserver et de le défendre pour assurer sa continuité.

1. Définitions

Le terme *ébawel* a des sens différents. Il désigne d'abord une petite cavité où s'immobilisent et stagnent les éléments et les objets; c'est un lieu qui fournit un abri, qui offre une protection et une certaine stabilité.

Le mot dénomme également le creux dans lequel les femelles qui pondent (par exemple, les poules) déposent leurs oeufs pour qu'ils soient protégés jusqu'à l'éclosion.

C'est encore le trou où s'installe le petit bétail (chèvres et moutons) à l'intérieur de l'enclos où de l'aire où il passe la nuit (*ésegen*).

* M. Hawad, Touareg du Niger et chercheur autodidacte, a travaillé sur la cosmogonie touarègue chez les Kel Ayr en particulier.

H. Claudot, ethnologue au Centre National de la Recherche Scientifique (LAPMO, Aix-en-Provence) a réalisé depuis 1974 plusieurs missions en Ahaggar (Sahara algérien) en s'intéressant à la parenté touarègue et à l'interprétation de l'endogamie dans cette société. Le travail publié ici a été terminé au mois de juillet 1982.

C'est aussi le gîte où se terre l'animal sauvage pour échapper à la solitude et au danger, à l'intérieur de sa propre solitude.

C'est le creux où s'abrite le feu pour que les flammes ne soient pas éteintes par le vent de l'extérieur.

C'est le renfoncement qu'aménagent dans le sable les voyageurs et les bergers pour se préserver du froid et de la solitude (*essuf*).

Enfin, chez les Kel-Ayr du Niger, ce terme est utilisé pour désigner l'"abri" que représente la parenté matrilineaire (mère, mère de la mère, soeur de la mère, fille de la mère...). Ce côté de la parenté, où l'individu trouve refuge et protection, est conçu comme une tente, un toit couvert, une aire close, loin de la solitude (*essuf*) et de ses vents qui effacent la "goutte" de l'être.

Au sens large, le terme désigne ou connote encore:

- la femme, la parente, l'ancêtre féminin (*tamerawt*);
- le pays ou le territoire (*akal*), c'est-à-dire avant tout le pays de la mère, en tant que fille de la matriligne (*shet tewya n anna*);
- le groupe de parents qui forment le campement de base (*agbiwen*), c'est-à-dire celui où demeurent les ancêtres féminins matrilineaires (1);
- le groupe de descendance (*tawshit*) (2);
- la confédération (*taghma* 'cuisse') (3);
- et la société toute entière (*temust*).

Ces unités sociales (*ébawel*, pl. *ibawlan*), concentriques et incluses les unes dans les autres, sont figurées comme une tente avec ses piquets latéraux (*tigetawin*) et son piquet central (*tamenkayt*). Elles sont traversées et reliées entre elles par un canal dans lequel coule et chemine la "goutte" de chaque être.

Tout individu cherche ainsi à trouver sa place dans l'*ébawel*, de même que chaque unité d'*ébawel* cherche à se situer dans un *éba-wel* plus large (*ibawlan tiffalâwin*, les *ébawel* 'toits').

2. La structuration de l'*ébawel*

Pour mieux saisir le champ sémantique d'*ébawel*, il faut revenir à sa définition parentale. Le terme dénomme les descendantes d'une même mère en voie utérine, et toute parente qui prolonge cet axe matrilineaire. De plus, il dénote la "tente" dans laquelle est née la fondatrice de cette ligne, ainsi que les personnes auxquelles a été transmise la tente (4). Le terme, en somme, s'entend à tout ce qui assure et démontre la continuité de cette chaîne féminine de filiation matrilineaire, dans le sens d'"abri, refuge, protection".

Par contre, *ébawel* ne désigne à proprement parler ni les frères, ni les fils de ces femmes, ni les enfants de ceux-ci (figure 1).

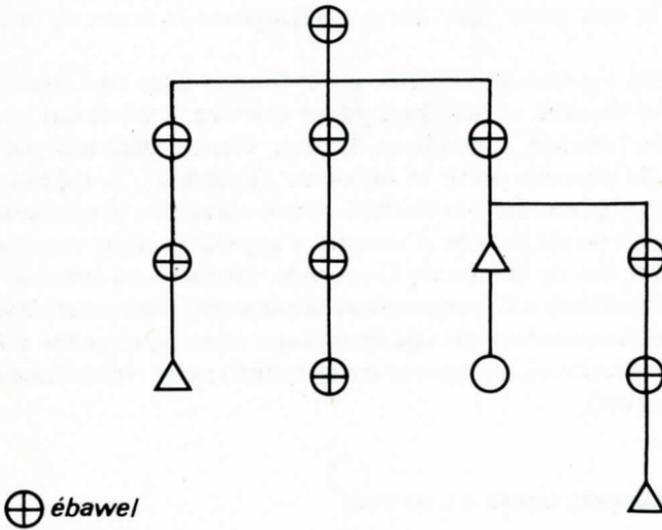


Fig. 1

Si tous ces individus sont “à l’intérieur” de l’*ébawel*, en effet, ils n’occupent cependant pas la même position, n’ont pas la même fonction et ne sont pas égaux. Comme dit le proverbe «*abân adekal iyen inimentagen d-as*» ‘ils sont dans la même paume de la main, mais ils se bousculent’, c’est-à-dire “certains sont prioritaires”.

Au premier plan se trouve la maîtresse de l’*ébawel* (*temuzart en ébawel*), qui est la mère ou l’aînée des femmes de l’*ébawel* (*mas en ébawel*), puis ses soeurs cadettes (*timaḍrayin en mas en ébawel*), puis les filles de celles-ci (*shet en ébawel*), puis les filles de leurs filles (5).

A la mort de la mère ou de la soeur aînée, la cadette prend sa succession dans le rôle de maîtresse de l’*ébawel*. Elle a la responsabilité de diriger, d’orienter et de gérer les biens de l’*ébawel* en les répartissant parmi ses divers membres. Mais chacune des femmes qui constituent la chaîne matrilineaire, reste en même temps maîtresse de son propre *ébawel*: *ébawel wa fel tasbatuta* ‘l’*ébawel*, celui qu’elle couvre’.

Les enfants des filles d’*ébawel* ne s’éloignent jamais du “grand *ébawel*”, celui des ancêtres matrilineaires, qui est considéré comme

le "pilier central" (appelé *tamenkayt* 'la dirigeante') des autres *éba-wel* (pl. *ibawlan*). Il représente l'abri le plus sûr et le plus riche en chaleur et en sécurité; on y reçoit les conseils, l'éducation et tout ce qui sert à la vie. Seuls les plus jeunes enfants quittent l'espace du grand *éba-wel* le soir pour aller dormir, rejoignant la tente de leur mère.

De leur côté, les hommes, frères, fils et fils des filles de l'*éba-wel* sont appelés *Kel Ebawel*, et ne représentent que des "excroissances" (*inembaghen*) de l'*éba-wel*. A moins qu'ils ne se marient dans leur *éba-wel* d'origine, ils devront partir et affronter l'extérieur, la solitude, pour trouver leur place dans la société. Cette traversée dangereuse de l'*essuf*, lorsqu'elle est proche d'aboutir, s'appelle *tadwat* 'marche dans l'après-midi, fin de l'étape de la journée, moment du bivouac'. «Faire *tadwat*» (*yedwa*) est l'expression la plus élégante pour désigner le mariage (au contraire de *iga ében* 'faire une tente' utilisé par les enfants ou les esclaves, ou encore *izelaf* terme qui se réfère d'ailleurs à l'acte sexuel).

3. Les *Kel ebawel*: oncle et neveu

Parmi les frères des femmes de l'*éba-wel*, l'aîné s'appelle *amekeni n éba-wel* ou *amakras* 'le bâtisseur, celui qui arrange, qui consolide...', car c'est lui qui donne *akh en éba-wel* ou *akh iddaren*, littéralement le 'lait de l'*éba-wel*' ou le 'lait vivant', c'est-à-dire ce qui "nourrit" l'*éba-wel*, ce qui lui permet d'exister, lui donne son autonomie et la possibilité d'assumer son rôle d'abri.

Cet homme (*anwat ma* 'oncle maternel') contribue en effet à construire l'*éba-wel* en le dotant d'un troupeau (au départ, il s'agit le plus souvent de petit bétail, bien sur lequel les femmes conservent un contrôle total) et d'autres biens (jardin, arbres...). D'autre part, il arme son neveu utérin (*tégezé*) qui est le gardien de l'*éba-wel* (*amaz gaz en éba-wel*).

Le neveu a pour rôle de protéger l'*éba-wel* et ses biens; il "surveille" ceux qui sortent de l'*éba-wel*, comme par exemple son oncle maternel lorsqu'il accomplit sa marche à travers "l'extérieur" (au moment du mariage) avec les biens et les secrets de la lignée.

En fait, seul le neveu utérin détient la possibilité de "récupérer" la partie perdue de l'oncle et de la ramener dans l'*éba-wel*: il peut, en effet, épouser la fille de ce dernier, c'est-à-dire sa cousine croisée matrilatérale, qui, sinon, deviendrait l'abri d'une autre ligne (figure 2).

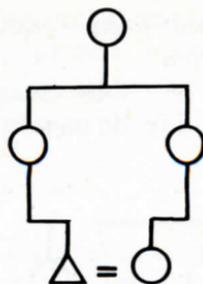


Fig. 2

Par contre, on redoute beaucoup qu'un fils de frère épouse une fille de soeur, car ce mariage renforcerait un autre *ébawel* (celui de l'épouse du frère; figure 3).

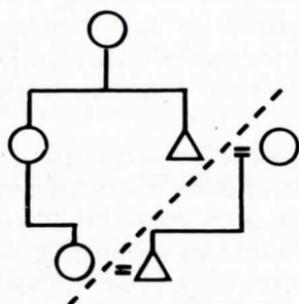


Fig. 3

Quand l'oncle a des neveux, il est ainsi mieux armé pour affronter les autres *ébawel*. Inversement, en se mariant hors de l'*ébawel*, l'oncle offre à ses neveux une ouverture, une voie toute tracée vers l'"extérieur". C'est de cette manière que l'*ébawel* trouve le souffle, la bouffée d'air qui le fait vivre et lui permet de se renouveler.

Si le neveu récupère la "partie féminine" de son oncle maternel en épousant sa fille, la "sortie" de l'oncle vers l'"extérieur" n'est pas considérée comme "celle qui démonte" (*afatagh*) l'*ébawel*.

Mais il existe une solution encore meilleure pour conserver l'intégrité du groupe utérin, c'est que les *Kel ébawel* épousent une fille de l'*ébawel* (c'est-à-dire une cousine parallèle matrilatérale, appelée

ulet ma 'fille de la mère, soeur'), union qui leur évite d'accomplir la marche à travers l'"extérieur".

Ce type de mariage se dit: *talemamaqt* 'faire un mariage en douce, entrer directement' (du verbe *alemagh* 'nager sans bruit sous l'eau'; figure 4).

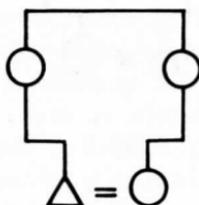


Fig. 4

Il ne faudrait pas, cependant, que ce cas se multiplie et devienne le fait de tout le monde, car cette forme d'alliance "ferme" l'*ébawel*, l'empêche de se situer parmi les autres unités sociales, ou selon l'image touarègue, parmi les autres *ébawel*-piquets de tente (*ibawlan tigetawin*) dont l'ensemble compose la tente, symbole de la société dans son entier.

La cérémonie du mariage reflète d'une manière concrète les implications de ces différentes options matrimoniales. Dans le cas d'un mariage entre membres de deux *ébawel* différents, un affrontement rituel se produit toujours entre les groupes de donneurs et preneurs de femme (*tiksest*, *imasaksas* ou *aduban*: opposition de nature compétitive). Les parents du marié (*imartayen*) manifestent leur puissance et leur richesse en sacrifiant un boeuf (*taghatest*). Invités exigeants et rarement satisfaits, ils se fâchent fréquemment et leurs femmes peuvent se retirer de la fête si elles ne s'estiment pas suffisamment bien accueillies par la famille de la mariée.

Par contre, l'union à l'intérieur du même *ébawel* ne donne lieu à aucune manifestation codifiée de forme conflictuelle. Seuls subsistent dans cette situation les comportements relatifs à l'opposition entre hommes et femmes (chants du rythme *târé*, vol de la *takebut* 'calot' du marié par les femmes du côté de la fiancée...).

L'*ébawel*, entité matrilineaire, combine donc deux tendances matrimoniales apparemment contradictoires. L'une est la fermeture, le repliement du groupe sur lui-même. L'autre est la voie ouverte vers le dehors, par laquelle il reçoit "l'air qui le fait vivre", il accepte l'échange et s'insère dans la chaîne sociale (6).

L'idée reste que l'*ébawel* peut s'orienter vers l'"extérieur" tandis qu'il cherchera à tout prix à éviter l'inverse, c'est-à-dire que l'"extérieur" s'oriente vers lui.

4. Les biens de l'*ébawel*

Ces biens restent à l'écart des autres biens de la famille. Leur fonction centrale est de garantir la "continuité" de la chaîne matrilineaire. Personne n'a sur eux une priorité particulière ou un droit supérieur à celui des autres.

Chaque fois qu'une fille se marie, une partie des biens de l'*ébawel* est mise de côté à son intention, tout en restant sous le contrôle vigilant de la maîtresse de l'*ébawel*. Celle-ci, en effet, veille attentivement à ce que les biens mis à la disposition de ses parentes soient utilisés à bon escient et non pas accaparés, par exemple, par le mari ou les fils de ces femmes.

Tant qu'une femme dispose de sa fortune personnelle ou de celle de son mari si elle s'entend bien avec lui (7), elle n'a aucune raison de recourir aux biens de l'*ébawel*. Au contraire, le jour où elle est isolée et où elle a perdu tout autre support, d'autant plus si elle se trouve loin des siens dans le campement de son mari (8), alors elle doit utiliser le "lait d'*ébawel*" pour que la lignée menacée qu'elle représente ne se "retrécisse" pas, et que son existence reste évidente et garantie.

La maîtresse de l'*ébawel* gère donc l'orientation économique et matrimoniale du groupe. Si elle a la capacité de diriger seule l'*ébawel* et suffisamment d'autorité, elle écarte souvent ses cadettes des décisions concernant le mariage des soeurs ou la répartition des biens.

Cependant, dans tous les cas, elle se fait aider par l'aîné de ses frères (*anwat ma* 'oncle' maternel des filles d'*ébawel*) qui réalisera les travaux ou les tâches réservés aux hommes (notamment tout ce qui a trait au troupeau camelin: élevage, caravane...).

L'oncle assure également son rôle en donnant, comme on l'a noté précédemment, le "lait d'*ébawel*" à ses nièces. Pour "compenser", ses neveux reçoivent les *inufa*, "ce qui est le meilleur", terme consolatoire qui désigne des "dons" divers: monture, armes, tenue d'apparat... qui sont les attributs de noblesse du guerrier.

L'oncle n'est pas le seul personnage qui puisse fournir le "lait d'*ébawel*". Une femme peut, à cet usage, léguer des biens à ses soeurs ou aux filles de ses soeurs. Cela peut être encore le fait d'une personne qui n'a pas de relation de parenté, directe ou indirecte, avec

l'*ébawel*, mais a noué certains rapports d'échange ou de coopération (protection...) avec le groupe et souhaite sa pérennité.

Enfin, il faut associer à l'institution du "lait d'*ébawel*", les *ibadalen*, qui sont des dons provenant soit de parents très lointains, soit de personnes non apparentées mais avec lesquelles se sont instaurés des échanges divers.

Les *ibadalen* sont apportés ou demandés le jour des fêtes au cours desquelles la société touarègue essaie de renouveler ou d'élargir ses liens de parenté et de clientèle (*inablagen*), ses cercles de coopération. Il peut s'agir de très petits cadeaux (aiguille, moitié de datte, fil à coudre...) comme de plus importants, en bétail notamment (chamelle à traire, chameau de selle...).

Le "lait d'*ébawel*" doit être donné de préférence avant la mort du donateur, pour éviter les conflits avec ses héritiers directs. Souvent, les hommes lèguent ces biens à leur mère pour son *ébawel* avant même leur mariage et la naissance de leurs enfants. Par contre, il est fréquent qu'une femme transmette le "lait d'*ébawel*" à ses soeurs seulement au moment de sa mort.

Il arrive qu'une femme n'ait pas de fille à qui transmettre sa *tebula* (fait d'appartenir à l'*ébawel*), c'est-à-dire aucune parente directe capable de prolonger la chaîne dont elle est un maillon. A la mort de cette femme, le "lait d'*ébawel*" ne peut que retourner à ses parentes matrilinéaires les moins lointaines (soeurs, cousines parallèles matrilatérales, filles de soeurs...), effet que traduit le proverbe suivant: «*emus akh inghal iyen ébawel tagast-net*» 'si le lait est renversé (est versé à terre), un autre *ébawel* est sa protection (le prend)!'.

Le gâchis que provoque cette situation est rendu également par l'image pessimiste du "mil renversé (perdu) dans le champ" (*énélé-in inghalen dagh tawagust-in*).

Mais il y a pire: si aucune autre unité utérine apparentée ne peut bénéficier de ce "lait" versé, alors l'*ébawel* disparaît, il "sort" et va se perdre à l'"extérieur" sans aucune protection.

Les biens de l'*ébawel* sont connus sous trois formes:

a) *akh iddaren* 'le lait vivant' qui reste dans l'*ébawel* tant que le donateur et le bénéficiaire sont vivants. Ces biens reviennent aux héritiers (selon la loi coranique) du donateur, à la mort du donataire si cette clause est stipulée précisément, à la mort du donateur dans tous les cas;

b) *akh en ébawel igan tejakut* 'le lait d'*ébawel* qui a une crête de cheveux' c'est-à-dire que l'on peut tirer ou saisir facilement lorsqu'on le désire, image illustrant la possibilité faite au donateur de reprendre les biens d'*ébawel* au cas où ils ne seraient pas utilisés

correctement;

c) *akh en ébawel iglan* 'le lait d'*ébawel* qui va, qui continue' c'est-à-dire qui ne revient jamais à son donateur quelle que soit la façon dont il est employé.

Ces biens définis selon trois modalités de transmission et d'usage sont désignés en commun par le terme qui indique leur fonction: *akh en ébawel* 'le lait d'*ébawel*' celui qui nourrit la lignée (9).

La finalité de ce système de biens étant posée (garantir la continuité de la chaîne féminine matrilineaire), il reste à en définir les bénéficiaires intermédiaires. En effet, ceux qui sont chargés de veiller à l'intégrité et à la conservation de ces biens inaliénables sont autorisés à utiliser la "sueur" du lait d'*ébawel* (*tidda n ébawel*), ce qui consiste à faire travailler les animaux ou les jardins d'*ébawel*, mais pour un usage qui doit demeurer strictement personnel.

D'autre part, les "fruits" (*arawen*) du "lait d'*ébawel*" (fromage, lait, rejets mâles du troupeau, produits des arbres: dattes, tiges et bourre de palmier...) reviennent exclusivement aux filles de l'*ébawel*.

Le "lait d'*ébawel*" représente une institution à vocation communautaire, qui est très respectée dans l'esprit touareg et sur laquelle pèsent de nombreux tabous. Par exemple, mal utiliser les biens d'*ébawel* peut engendrer, dit-on, des troubles importants de la personnalité: destruction, folie, effacement... Le terme religieux de "péché" (*abakaq*) est du reste utilisé pour qualifier tout manquement aux règles de bon usage du "lait d'*ébawel*" (10).

Ces biens inaliénables et indivis, transmis en voie utérine, donnent une assise solide à la représentation de la femme comme le chaînon permanent et stable de la collectivité.

La conception touarègue du fonctionnement de la société, selon laquelle chaque unité sociale peut être vue simultanément comme une "tente" complète ou comme un simple "piquet", élément d'un tout organique, donne d'emblée les deux orientations des stratégies sociales.

La première est la tentation de "rester être soi", en concentrant, par des unions internes, les biens et les secrets du groupe.

La seconde illustre la nécessité de l'échange et de la coopération, puisqu'un piquet seul ne suffit pas pour soutenir le velum de la tente. L'édification de l'abri exige la présence des autres piquets. C'est pourquoi ceux qui se trouvent à l'intérieur de l'*ébawel* restreint, limité aux proches parents, doivent être tournés aussi vers les autres unités-piquets de tente, totalité qui fait elle-même partie d'un toit plus vaste, protégé encore par d'autres toits indéfiniment superposés.

Ainsi, cette construction symbolique dépasse largement le

domaine de la parenté consanguine et s'applique à des relations sociales plus larges (11).

La ligne de transmission de biens et de pouvoirs (droit à la chefferie) tracée par le système d'*ébawel*, représente un enjeu social fondamental, autour duquel s'articulent les choix matrimoniaux, chez les suzerains de l'Ayr comme chez ceux de l'Ahaggar, c'est bien au niveau du groupe utérin que se définissent les unités d'endogamie significantes. Le mariage avec la cousine parallèle matrilatérale (surnommée aussi *elmostar*, "qui n'enlève pas l'honneur" dans la mesure où le marié n'est pas obligé, dans ce cas, d'offrir une compensation matrimoniale *taggalt*, c'est-à-dire de démontrer et d'exposer sa force et celle de son *ébawel*) permet, par exemple, de transférer en toute légitimité à sa descendance directe, des biens et des pouvoirs qui doivent circuler selon la règle matrilineaire. L'endogamie apparaît comme la possibilité de cumuler, au sein d'un groupe de parenté restreint, certains traits institutionnels (tels que le droit à l'héritage, la succession à la chefferie...), en épousant son "double juridique" (12).

L'*ébawel* trouve son équilibre, interne et externe, en étant lié aux autres par les *Kel ébawel* qui créent les relations d'échange en affrontant l'"extérieur" (*essuf*). De la même manière qu'il n'est pas d'individu sans l'abri de l'*ébawel*, aucun *ébawel* n'a d'existence sans l'abri d'autres *ébawel*-toits. Ces unités d'identification sociales de plus en plus larges représentent les marches ou les paliers que tout être devra gravir pour obtenir une place stable et harmonieuse dans l'univers qui l'entoure.

Notes

1. Le campement regroupe habituellement plusieurs frères et leurs soeurs veuves ou divorcées. Mais il arrive aussi, notamment dans l'Ayr, que la résidence soit matri- et uxori-locale.

2. La *tawsbit* (prononcé *tawsit* dans l'Ahaggar) est conçue comme un ensemble de parents utérins issus d'une même "mère", formant autrement dit un clan matrilineaire sans fonction exogamique.

3. Chez les *Kel Ahaggar*, la confédération est appelée *tégebé* "taille, descendance des soeurs"; cf. Foucauld (1951, I:412).

4. La tente est un bien féminin qui s'acquiert lors du premier mariage. Elle est fournie par la famille - élargie - de la mariée, et comprend au moins quelques éléments de la tente maternelle, à défaut de celle de la soeur de la mère ou de l'ascendante matrilineaire la plus proche.

Pour constituer la tente, la nouvelle du mariage est annoncée à tous les parents de la fiancée ainsi qu'aux "clients" de la famille. Ceux-ci apporteront alors des dons (*tiregiten* 'soutien matériel de solidarité') qui consistent en objets divers (corde, arceau

de tente, paravent de paille tressée [*asaber*], plats...) ou même bétail.

5. A propos de la dimension aîné/cadet qui découpe le champ de la parenté, cf. Claudot (1976).

6. Au sujet des choix matrimoniaux exprimés (endogamie/exogamie, clôture/ouverture) et de leurs applications dans la *tausit* des suzerains de l'Ahaggar (*Kel Ghela*), cf. Claudot (s.p.a, s.p.b).

7. C'est l'époux qui, en principe, doit subvenir aux besoins du ménage. La femme ne participe que si elle le désire.

8. Après le mariage, l'épouse ne rejoint pas immédiatement le campement de son mari, mais retourne chez ses parents. Elle y demeure durant une période variable, souvent jusqu'à la naissance du premier enfant. Alors a lieu l'*azalay*, fait de se séparer de sa famille pour rejoindre celle de son époux. Ensuite, la femme pourra revenir séjourner chez les siens pour de multiples occasions (si son mari est absent, si elle est enceinte...).

9. *Abk en ébawel* 'le lait d'ébawel' a été appelé par erreur *elkhabus* par les lettrés musulmans qui s'occupent des règles d'héritage. Cette association erronée, reprise par certains ethnologues, se répand également dans le monde touareg.

10. Dans le même sens, un mythe raconte que vivait jadis dans les montagnes une famille très pauvre qui se nourrissait de cueillette. Elle ne possédait aucun autre animal qu'une vieille chamelle nommée Fakro, qui était le "lait d'ébawel" des orphelins. Un jour, des membres de la famille égorgèrent cette chamelle, cuirent sa viande et la mangèrent. Avant même de finir, ils furent transformés en singes. On prétend que ce sont les ancêtres des tributaires (*imgbad*). Depuis ce jour, dès que l'on aperçoit un singe, on lui crie: «Maudit sois-tu, mangeur de viande de Fakro» (*amawar en algha-net, émeçi n Fakro*), expression qui est restée, dans certaines régions, le surnom des vassaux.

11. Cette notion d'ébawel chez les Kel Ayr est à comparer avec celle de *tésa* chez les Kel Ahaggar; cf. Claudot (1982:157-185).

12. Pour cette interprétation de l'endogamie, cf. Claudot (s.p.a, s.p.b).

Bibliographie

Claudot, H. 1976. Analyse sémantique des termes de parenté chez les Touareg de l'Ahaggar. *Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée* 21:67-84.

— 1982. *La sémantique au service de l'anthropologie*. Marseille: Editions du CNRS.

— s.p.a "A qui sert l'unifiliation?", in *La parenté Touareg*. Colloque de Gif/Yvette.

— s.p.b *Le discours légaliste de la parenté*. Colloque de l'AFA.

Foucauld, père Ch. de. 1951. *Dictionnaire Touareg-Français. Dialecte de l'Ahaggar*. Paris: Imprimerie Nationale de France.

Notation phonétique

La notation phonétique adoptée se réfère en grande partie à

l'alphabet phonétique international. Les variantes en sont les suivantes:

- d, t, z, pour les consonnes emphatiques,
- gh, pour la fricative vélaire sonore,
- kh, pour la fricative vélaire sourde,
- j, pour la fricative palato-alvéolaire sonore,
- sh, pour la fricative palato-alvéolaire sourde,
- y, pour la semi-voyelle pré-palatale sonore,
- é, pour la voyelle antérieure non arrondie mi-fermée,
- e, pour la voyelle neutre.

Résumé

L'étude du champ sémantique de la notion d'"abri, intérieur" (*ébwawel*) opposée à celle d'"absence d'abri, vide, extérieur" (*essuf*), conduit à la représentation "parentale" que les Touaregs se font de leur société. L'axe matrilineaire qui relie les différentes unités locales et trace la voie d'accès à certains biens indivis et au pouvoir politique, est placé au coeur des stratégies sociales. Ordre symbolique, institutionnel et pratiques sociales sont ainsi réunis dans un réseau de correspondances.

Sommario

Lo studio del campo semantico della nozione di "riparo, interno" (*ébwawel*) opposta a quella di "mancanza di riparo, vuoto, esterno" (*essuf*) conduce alla rappresentazione "parentale" che i Tuareg fanno della propria società. L'asse matrilineare che collega le varie unità locali e traccia la via d'accesso a certi beni indivisi e al potere politico è posta al centro delle strategie sociali. Ordine simbolico, ordine istituzionale e pratiche sociali sono così uniti in una rete di corrispondenze.

Pervenuto il 15-1-1983.